

LES Communs

ON EN ENTEND PARLER DE

PLUS EN PLUS, MAIS DE

QUOI S'AGIT-IL ?



C'est une façon de **coopérer pour utiliser, gérer et préserver une ressource** existante ou en créer une nouvelle. Elle s'affranchit de la vision de l'humain mû par ses seuls intérêts économiques et démontre que **la coopération et l'altruisme peuvent conduire à l'efficacité**. Elle vise à la satisfaction équitable et durable des besoins des parties prenantes. **Privilégiant l'usage à l'appropriation**, elle questionne les régimes de propriétés privées et publiques **pour promouvoir les droits d'accès partagés**. Cette pratique remet en cause les outils classiques de mesure de la richesse et revivifie la démocratie. Face à la crise de civilisation, tant économique que sociale et politique, que nous vivons, **les communs avancent un modèle de société alternatif viable ici et maintenant**.

QU'EST-CE QU'UN commun ?

Un commun est une **forme d'organisation sociale** dont un groupe de personnes décide de se doter pour utiliser, préserver ou développer une ressource qui lui est importante. **Les parties prenantes établissent et respectent des règles d'accès, d'utilisation et d'entretien** de cette ressource. Ils se dotent aussi d'une structure communautaire reconnue pour **résoudre les éventuels conflits et faire perdurer cette gestion partagée**.

une ressource à préserver



des semences,
une bibliothèque,
un puits, un jardin,
des canaux d'irriga-
tion, des savoirs
populaires, etc.

des règles évolutives



organisent
la vie du col-
lectif et les
modalités
d'accès, de
production et
de protection de
la ressource.

un collectif d'usagers



les parties
prenantes
gèrent la
ressource et
définissent
les règles
d'accès et
d'usage.

Les prud'homies de pêche de la côte méditerranéenne française, veillent à maintenir les conditions de renouvellement des espèces tout en assurant un travail à chaque pêcheur.

LES **communs** SONT VULNÉRABLES AUX DÉGRADATIONS ET AUX ENCLOSURES

Cette façon de **faire ensemble** concernait traditionnellement les pâturages, la pêche, les moulins à grains, les jardins, les semences, etc. Aujourd'hui, les communs trouvent un **regain d'intérêt** pour deux raisons :

1 Ils sont **au cœur de l'internet**, de la production et de la diffusion de nombreux **biens numériques** : logiciels, textes, audios, vidéos, etc.

2 Ils sont **une réaction crédible à l'appropriation et à la dégradation de notre patrimoine commun** comme la biodiversité, le climat, l'air et l'eau.

Irrigation



Cas typique de commun traditionnel : des cultures à irriguer, les agriculteurs établissent ensemble les règles souvent complexes qui permettent de répartir l'eau pour garantir les récoltes et assurer la pérennité de l'accès à long terme.

Chacun est libre de créer, de réutiliser, de compléter et de corriger les articles de la célèbre encyclopédie en ligne. Cinq principes fondateurs constituent le fondement de ses règles d'usage :

- encyclopédisme,
- neutralité de point de vue,
- liberté du contenu,
- savoir-vivre communautaire
- et souplesse des règles.

Wikipedia

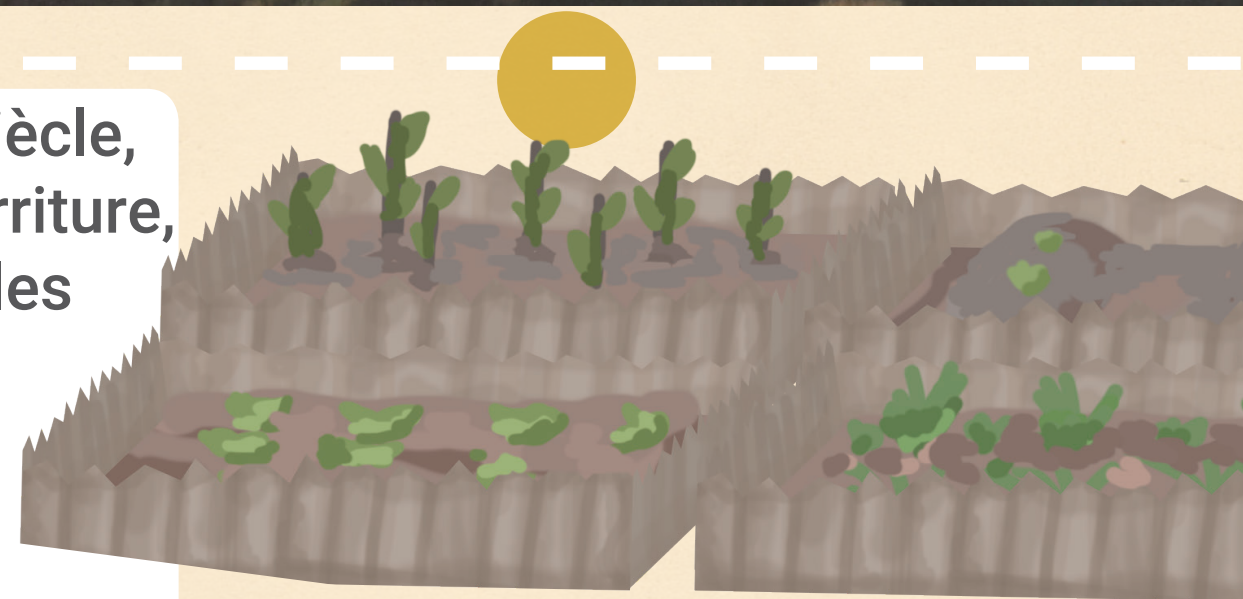


LES DEUX ENCLOSURES DES **communs**

Le mouvement d'appropriation et de désintégration sociale dit des **enclosures**, marque la **naissance de la modernité industrielle et du capitalisme**.

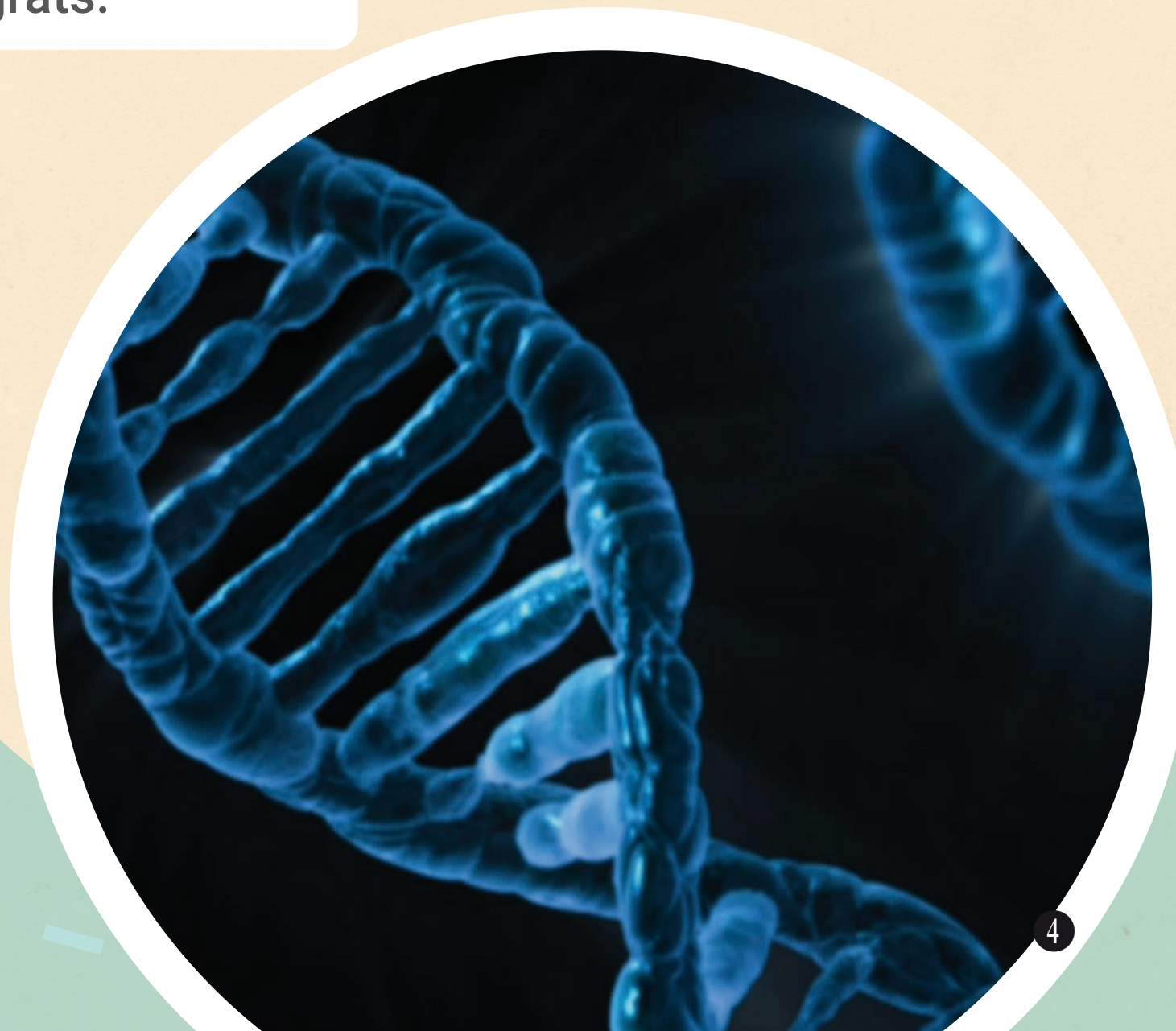


En Angleterre, de la fin du Moyen-Âge au XVIII^e siècle, les coutumes autorisant à rechercher de la nourriture, ramasser du bois de chauffage ou faire paître les bêtes dans le domaine royal ou sur les terres communales, sont remises en cause. Les champs ouverts sont privatisés et enclos pour l'agriculture ou l'élevage des moutons destinés aux filatures de laine. Privé de leurs moyens de subsistance et en dépit de fréquentes révoltes, les paysans et les pauvres des campagnes sont contraints de rejoindre les villes et d'accepter les travaux les plus ingrats.



Cette extension du règne de la marchandise et de l'appropriation privée s'étend aux espaces publics, aux productions de l'esprit et au vivant.

- En 1980, la Cour suprême des États-Unis a autorisé le dépôt d'un brevet sur une bactérie.
- Des conflits opposent les industries pharmaceutiques et agricoles aux pays qui souhaitent protéger leur biodiversité et les savoirs traditionnels.
- Sous la pression de grands groupes comme Disney, la durée des droits d'auteur est constamment prolongée avant qu'une œuvre ne puisse rejoindre le domaine public.



LA RENAISSANCE DES communs



En 1968, le biologiste **Garrett Hardin** publie un article *La tragédie des communs* resté célèbre. Il y raconte l'histoire de bergers qui élèvent toujours plus de moutons au détriment des pâturages et de leurs collègues. Il en conclut que pour éviter l'épuisement ou la pollution de ressources limitées, il n'y a pas d'autres solutions que leur privatisation ou leur nationalisation.



La politiste américaine, **Elinor Ostrom**, s'oppose à cette vision simpliste.

Elle constate que l'on trouve partout des communs, qu'ils ne sont pas marginaux et impliquent plus de deux milliards de personnes.

Elle étudie les communs sur le terrain : prairies, forêts, pêches, irrigation, etc. et montre qu'ils fonctionnent plutôt bien. Enfin, pour des communs de grande échelle, elle souligne la nécessité d'une gouvernance décentralisée.

Pour ce travail et contre toute attente, Elinor Ostrom a reçu le **Prix Nobel d'économie** en 2009.

les caractéristiques d'un commun

- ✓ la ressource et les parties prenantes sont clairement définies
- ✓ le fonctionnement est adapté aux conditions locales
- ✓ les parties prenantes discutent collectivement des règles
- ✓ la surveillance est prise en charge par les parties prenantes
- ✓ les sanctions sont graduelles et différenciées
- ✓ il existe un mécanisme pour résoudre rapidement les conflits
- ✓ l'état reconnaît ce fonctionnement

COMBATS POUR PRÉSERVER LES **Communs** « NATURELS » & FONCIERS



En juin 2011, à la suite d'une importante **mobilisation populaire**, les Italiens ont voté massivement pour refuser la privatisation de la gestion de l'eau. Naples fut la première mairie en Italie à considérer **l'eau comme un bien commun** et à s'organiser pour que le service de l'eau soit géré avec les habitants en dehors du marché, du profit et de la concurrence. Cette mobilisation a conduit au **Manifeste de Naples du mouvement européen pour l'eau comme bien commun**. Un réseau ouvert, participatif et pluraliste, ayant pour objectif de renforcer la reconnaissance de l'eau comme bien commun et comme droit fondamental universel.

Le juriste **Ugo Mattei** considère que « les biens communs ne sont pas des marchandises, mais une pratique politique et culturelle qui appartient au domaine de l'être ensemble ». Il rappelle que, contrairement aux biens privés, les biens communs ne sont pas protégés par le droit face à l'appropriation.



En France, **Terre de Liens** est un réseau associatif qui acquiert et gère des terres agricoles pour en assurer la préservation à long terme par un usage écologique et responsable. Ces terres sont confiées à des agriculteurs, pour une production biologique ou paysanne.

DES BIENS COMMUNS AUX communs

Ce n'est pas la nature d'un bien qui en fait un commun mais la façon dont une communauté (qu'elle soit locale, nationale ou mondiale) **se rassemble pour le prendre en charge**, pour en assurer le partage et la pérennité. Les caractéristiques des ressources ont des effets au moment de les partager et suggèrent différentes formes possibles de gouvernance. *Quels régimes économiques leur appliquer ?*

Les biens qui se multiplient en se partageant

Ce sont les productions d'esprit, celles qui résultent du partage d'expériences et de la diffusion de savoir-faire. Avec les brevets et les droits d'auteur, le marché veut les contrôler en les «enclosant». C'est la mutualisation qui est pour elles le régime de gouvernance le plus légitime.



Les biens qui se divisent en se partageant et peuvent être reproduits

Ils reposent sur le travail humain. Biens industriels et services à la personne en font partie. C'est la catégorie pour laquelle la gestion par le marché est légitime, et cela peut se faire dans des formes coopératives.

Les biens qui se détruisent en se partageant

Le patrimoine historique ou les écosystèmes en font partie. Ces biens ne peuvent être gérés par le marché et doivent faire l'objet d'une protection garantie impliquant une forme de gestion publique.

Les biens qui se divisent en se partageant mais sont en quantité finie

Ressources naturelles, l'énergie fossile, l'eau, les sols, etc. Pour ces biens, les régimes de gouvernance doivent procéder à la fois d'un principe de justice et d'un principe d'efficacité, par exemple en établissant des quotas.

Source : Pierre Calame,
Essai sur l'Oeconomie,
éditions FPH, 2009

LES COMMUNS

PRIVILÉGIENT L'USAGE À LA PROPRIÉTÉ

Classiquement, un propriétaire peut user et abuser de son bien. A contrario, les communs laissent la place à une **forme de propriété** commune originale conçue comme un **ensemble de droits distincts et distribués** de plusieurs manières entre les parties prenantes.

	propriétaire sans droit d'aliénation	Détenteur de gestion	Utilisateur autorisé	Propriétaire «classique»
Droit d'accès et de prélèvement (cueillir des champignons en forêt)	✓	✓	✓	✓
Droit de gestion (préciser les modalités d'usage)	✓	✓		✓
Droit d'exclure (décider qui aura le droit d'accéder)	✓			✓
Droit d'aliéner (de vendre ou de ne pas entretenir)				✓

A la suite des travaux de Orstom et d'autres chercheurs, **Fabienne Orsi** rappelle que « *Céder des droits de propriété complets ne garantit pas la réduction de la dégradation des ressources et leur surexploitation* » et que « *la propriété ne peut se concevoir que comme relative et partagée entre plusieurs acteurs. La notion de faisceaux de droits autorise à penser des formes de propriété partagée au sein même d'une communauté mais aussi des formes de propriété hybride où la distribution des droits s'opère entre l'État (ou l'autorité publique) et une communauté, ou encore entre communauté et individus ou bien encore, entre État et individus.* »

LES HACKERS AUX ORIGINES DE NOUVEAUX communs.



A partir des années soixante dix, le **code de la propriété intellectuelle** a été durci et s'est étendu aux logiciels. Des informaticiens se sont vu **interdire l'accès au code des programmes** qu'ils partageaient librement jusqu'alors. En réaction, **Richard Stallman** a créé la **licence publique générale GNU**. Une licence est un contrat qui lie développeur et usager. La GPL et toutes les licences libres prennent le contrepied des licences propriétaires en ne stipulant aucune restriction à l'utilisation, la copie, et la modification du logiciel et précisent les modalités de partage des modifications.

La popularisation de l'informatique et de l'internet ont conforté cette évolution. En effet, de nombreux groupes se sont constitués pour développer des logiciels libres, le plus célèbre étant **Linux**, ou coopérer pour produire et partager des contenus numériques. De partout, des chercheurs, créateurs, des professionnels et des amateurs ont commencé à distribuer librement et gratuitement leurs codes, textes, photos, vidéos, etc., dans l'espoir que leurs travaux retiennent l'attention d'autres personnes, ou d'autres collectifs et soient réutilisés.



Libre Office

Une suite bureautique



Firefox

Un navigateur web



Thunderbird

Un client de messagerie

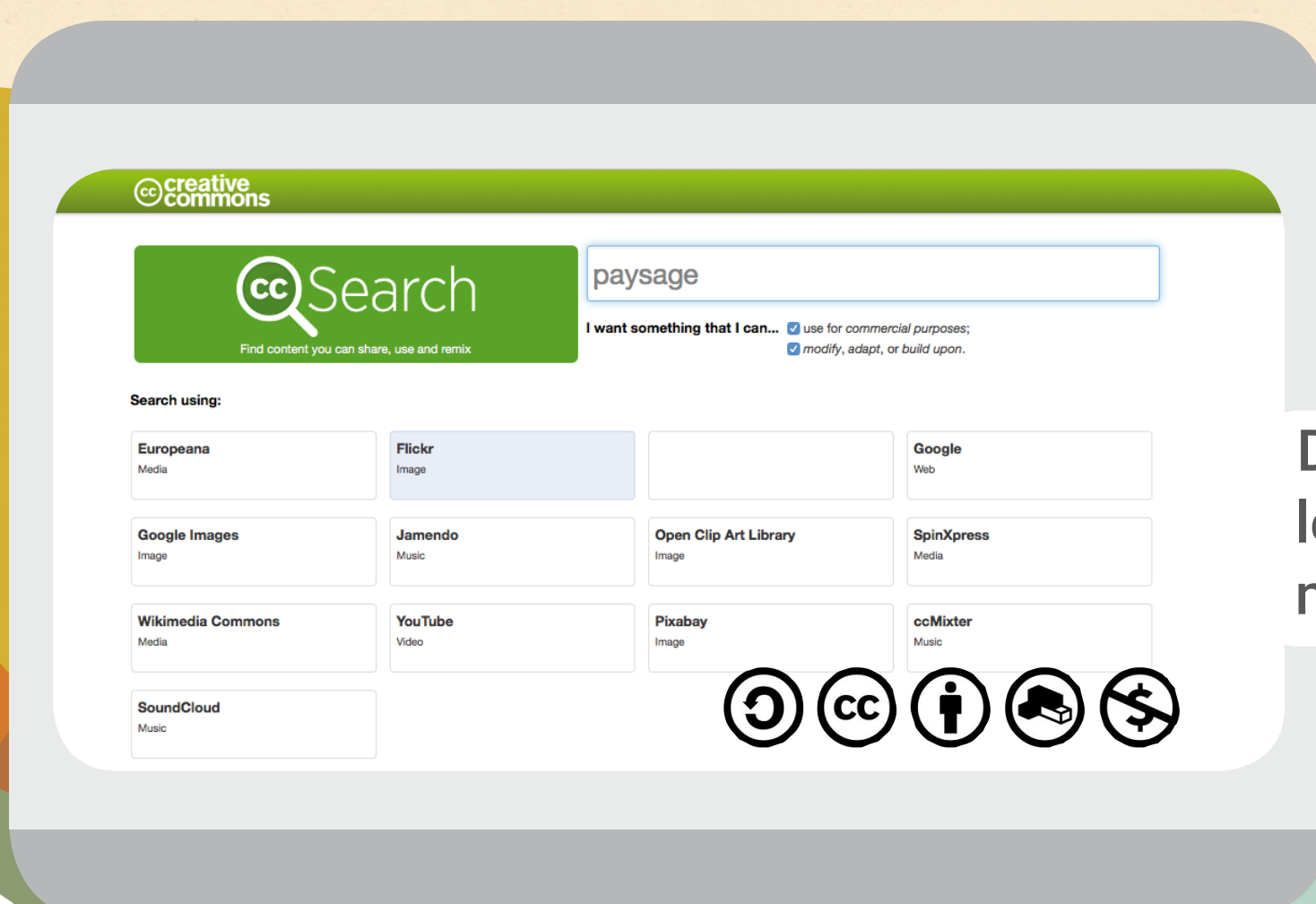


VLC

Un lecteur multimédia

© creative commons

D'autres licences de ce type ont vu le jour pour les logiciels mais aussi pour les documents numériques, notamment les **Creative Commons**.



TOUS LES **Communs** SONT DES COMMUNS DE LA CONNAISSANCE

Superficiellement, les communs relatifs aux **ressources numériques**, intangibles, et aux **ressources naturelles ou foncières**, matérielles, paraissent très différents. *Ce n'est pas le cas*. Constatant que le principe d'un commun n'est pas la nature de la ressource mais le collectif humain qui s'en occupe, **David Bollier** affirme que tous les communs sont des communs de la connaissance et que tous les communs ont un fondement matériel. Les **commoners** mobilisent de nombreuses connaissances, des savoirs faire pour exploiter et gérer sainement la ressource et des savoirs être nécessaires dans les discussions et négociations relatives aux décisions à prendre.



Les livres et les semences sont indubitablement des biens matériels, sensibles aux prélèvements, aux dégradations et à l'accaparement. Cependant, on ne peut pas ne pas les considérer aussi pour les connaissances et la science qu'ils portent.



PORTER LES

Communs

DANS L'ESPACE POLITIQUE

De plus en plus présents dans l'imaginaire collectif par leurs pratiques concrètes du local au global, les communs entrent aussi **dans l'espace politique** institutionnel et promeuvent **une nouvelle manière de faire de la politique**.



Au niveau de l'état-nation

L'Équateur et la Bolivie ont inscrit en 2008 et 2009 le ***buen vivir*** et certains des objectifs des communs dans leurs constitutions.

Au niveau des villes

Barcelone en commun est une coalition de mouvements sociaux et de partis politiques qui gère la ville depuis 2015. Sans en porter le nom, six autres grandes villes d'Espagne sont gérées par de semblables coalitions. En Italie 140 villes se sont dotées de **Chartes de communs urbains** qui facilitent permettent et règlementent la participation active des citoyens dans les politiques urbaines.



L'ASSEMBLÉE
DES COMMUNS
[construire la gouvernance des Communs]

En France

sans entrer dans les institutions mais de plus en plus présentes dans la vie des régions, les **Assemblées des communs** regroupent et mobilisent les pratiques locales et régionales.

Au niveau européen

Des commoners de 15 pays se sont réunis au Parlement Européen en 2016 pour discuter et promouvoir les communs.

EN SAVOIR PLUS SUR LES

communs



De nombreuses sources d'information et de réflexions sont disponibles.

<http://www.remixthecommons.org>

<http://lescommuns.org>

Bibliographie inspirée par le projet COMMUNAUTÈQUE

lancé par **SavoirsCom1**, collectif engagé pour le développement de politiques et d'initiatives liées aux communs de la connaissance

A. Acosta, **Le Buen Vivir : pour imaginer d'autres mondes**, éditions Utopia, 2014

P. Aigrain, **Cause commune : l'information entre bien commun et propriété**, Fayard, 2005

M. Antona, F. Bousquet, Coord. Coord., **Une troisième voie entre l'État et le marché : échanges avec Elinor Ostrom**, Ed. Quae, 2017

S. Bailey, G. Farrell, et U. Mattei (dir.), **Protéger les générations futures par les biens communs**, Ed. du Conseil de l'Europe, 2014

M. Bauwens et V. Kostakis, **Manifeste pour une véritable économie collaborative : vers une société des communs**, C. L. Mayer, 2017

Y. Benkler, **La richesse des réseaux : marchés et libertés à l'heure du partage social**, Presses universitaires de Lyon, 2009

D. Bensaid, **Les dépossédés : Karl Marx, les voleurs de bois et le droit des pauvres**, La Fabrique, 2007

D. Bollier, **La renaissance des communs : pour une société de coopération et de partage**, C. L. Mayer, 2014

S. Broca, **Utopie du logiciel libre : du bricolage informatique à la réinvention sociale**, Le Passager clandestin, 2013

P. Calame, **Essai sur l'Oeconomie**, Ed. FPH, 2009

M.-A. Chardeaux, **Les choses communes**, LGDJ, 2006

Collectif, **Communs du savoir et bibliothèques**, le Cercle de la librairie, 2017

B. Coriat, **Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire**, Editions les Liens qui libèrent, 2015

M. Cornu-Volatron, F. Orsi, J. Rochfeld, **Dictionnaire des biens communs**, PUF, 2017.

P. Dardot et C. Laval, **Commun : essai sur la révolution au XXI^e siècle**, la Découverte, 2014

G. Delacôte et C. Morelle, **Pour une économie du bien commun**, Belin, 2012

H. Le Crosnier, **En communs : une introduction aux communs de la connaissance**, C&f Editions, 2015

A. Negri, **Inventer le commun des hommes**, Bayard, 2010

P. Nicolas-Le Strat, **Le travail du commun**, Editions du commun, 2016

E. Ostrom, **Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles**, De Boeck, 2010

R. Petrella, **Le bien commun : éloge de la solidarité**, Page deux, 1997

V. Peugeot (dir.) et VECAM, **Pouvoir savoir : le développement face aux biens communs de l'information et à la propriété intellectuelle**, C&F éditions, 2005

J. Rifkin, **La nouvelle société du coût marginal zéro : l'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme**, Actes Sud, 2016

V. Shiva, **La biopiraterie ou Le pillage de la nature et de la connaissance**, ALiAs etc ..., 2002

P. Thomé, **(Biens) communs, quel avenir ? : un enjeu stratégique pour l'économie sociale et solidaire**, Editions Yves Michel, 2016

E. P. Thompson, **La guerre des forêts : luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle**, la Découverte, 2014

Utopia, **Propriété et communs : idées reçues et propositions**, éditions Utopia, 2017

VECAM, **Libres savoirs : les biens communs de la connaissance: produire collectivement, partager et diffuser les connaissances au XXI^e siècle**, C&F éditions, 2011



C@rtes en commun est un jeu de collaboration politique où de 2 à 5 joueurs travaillent ensemble à mobiliser la société civile pour défendre les libertés citoyennes et les biens communs.

Réussirez-vous à empêcher l'érosion de nos communs ou laisserez-vous les intérêts privés s'emparer de tout ?

Plus de 50 participants ont collaboré à produire plus de 250 cartes sur le thème des Communs pendant le Forum Social Mondial 2016.

Remerciements et crédits

Exposition réalisée avec le soutien de l'**Espace Mendès France** — Poitiers, centre de culture scientifique, technique et industrielle en Nouvelle-Aquitaine, et de l'association **Vecam, Remix the commons**.



Conception graphique et composition : **Rosie Howe**

Textes et relecture : **Michel Adam, Alain Ambrosi, Gilles Caire, Ania Lesca, Thierry Pasquier, Florence Piron, Frédéric Sultan et Pierre Thomé.**

Crédits : Les dessins et graphiques sont de **Rosie Howe**.

1 — John Lord, CC BY 2.0 — Elisabeth Tempier. L'encre de mer. <http://www.l-encre-de-mer.fr>. 3 — Sebastianjude - German Wikipedia - CC BY-SA 3.0. Logotype Wikipedia, Wikimedia Foundation - CC BY-SA 3.0. 4 — Andrew, CC BY 2.0. CC BY-SA 2.0. 5 — Holger Motzkau CC BY-SA 3.0. 6 — Eugenio, CC BY-SA 3.0. 9 — Thesupermat CC BY-SA 3.0. 10 — Graines de Troc <http://grainesdetroc.fr>. 11 — European Commons Assembly, CC BY-SA 2.0, Barcelona en Comu. 12 — Remixthecommons



Cette exposition est publiée sous la licence
« Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions
3.0 France (CC BY-SA 3.0 FR) »